

## Affaire Fiona : Un caillou dans la chaussure de la Justice

Le parquet général de Riom (Puy-de-Dôme) a annoncé lundi 28 novembre 2016, faire appel de la décision rendue par la cour d'assises dans le procès de la mère et du beau-père de la petite Fiona, 5 ans, morte en mai 2013 et dont le corps n'a jamais été retrouvé.

Pour l'association Enfance et Partage, partie civile dans ce procès avec son avocat Maître Rodolphe Costantino, l'incertitude demeure sur les responsabilités des accusés. À l'égard d'une décision qui ne fait pas sens, l'association se félicite de l'appel du parquet général.

Vendredi 25 novembre 2016, devant les assises du Puy-de-Dôme, Cécile Bourgeon avait été reconnue coupable de non-assistance à personne en danger, recel ou dissimulation de cadavre, modification de scène de crime et fausse dénonciation et a été condamnée à 5 ans d'emprisonnement. Son ex compagnon, Berkane Makhoulouf, a été de son côté reconnu coupable de violences volontaires ayant entraîné la mort de Fiona sans intention de la donner, par personne ayant autorité. Il a été condamné à une peine de 20 ans de réclusion criminelle.

À propos des accusés, Maître Rodolphe Costantino explique : « C'est un couple pathogène. Dans cette affaire, l'enfant devient "le caillou dans la chaussure", parce qu'il ressemble au géniteur, parce que c'est un enfant non désiré... L'enfant cristallise quelque chose d'une difficulté dans le couple et il devient le souffre-douleur. »

Marie-Pierre Colombel, Présidente d'Enfance et Partage ajoute : « Lorsque l'affaire sera plaidée en appel, nous espérons que les débats remettront la lumière sur la responsabilité partagée de Cécile Bourgeon et Berkane Makhoulouf dans la mort de Fiona. Ce combat pour le respect de l'enfance justifie à lui seul notre présence en tant que partie civile pour défendre la mémoire de Fiona, victime de maltraitance. »

**Depuis bientôt 40 ans, Enfance et Partage agit pour que chaque enfant soit protégé par sa famille et par la société afin de préserver son devenir d'adulte. Nos actions se déploient autour de la Prévention et de la Lutte contre la Maltraitance, avec l'appui de 20 comités locaux, 280 bénévoles, une dizaine d'experts salariés (puéricultrices, psychologues, juristes) et un réseau de 80 professionnels (avocats, psychothérapeutes).**

### Contacts :

**Présidente :** Marie-Pierre Colombel

[mariepierre.colombel@enfance-et-partage.org](mailto:mariepierre.colombel@enfance-et-partage.org)

M : 07.62.49.51.63

**Avocat :** Maître Rodolphe Costantino

[rodolphe.costantino@orange.fr](mailto:rodolphe.costantino@orange.fr)

M : 06.80.84.53.87

**Relations Presse :** Stéphane Hingand

[stephane.hingand@enfance-et-partage.org](mailto:stephane.hingand@enfance-et-partage.org)

M : 06 15 99 84 64

**Association Enfance et Partage - 96 rue Orfila, 75020 Paris - Tel : 01 55 25 65 65**

<http://www.enfance-et-partage.org>